



Commune de Denges

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, la municipalité soumet la demande d'autorisation suivante au pilier public :

But de la demande	Abattage d'un bouleau
Motifs invoqués	L'arbre est sec et mort
Lieu-dit	Chemin des Bassettes 3
Propriétaire	Bahram et Loredana VALI
Parcelle	131
Compensation	oui

Le présent préavis est affiché jusqu'au 14 octobre 2022.

La Municipalité

Denges, le 30 septembre 2022